

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 2 décembre 2020
Convocation faite
Le 18 novembre 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 24 novembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mardi vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n° 2020-11-259), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Éric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2020-11-260, pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M^{me} Laetitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-11-258 Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe GEMAPI pour 2020 (annexe)

Vu sa délibération n° 2020-02-056 du 26 février 2020, approuvant le Budget Primitif Annexe GEMAPI pour 2020,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits entre les sections et les comptes, en fonction des dépenses réalisées et à réaliser,

Considérant que le budget primitif 2020 a été voté en suréquilibre en section d'Investissement (+ 132 830,04 €),

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 23 novembre 2020,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la Décision Modificative n° 1 sur le Budget Annexe GEMAPI de la Communauté, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Article	BP	DM	Article	BP	DM
617 : Etudes et recherches	15 090,00	3 200,00	7346 : Taxe pour gest. milieux aquatiques&prév. inondations	200 000,00	0,00
6231 : Annonces et insertions	4 000,00	0,00	74751 : GFP de rattachement	0,00	0,00
6281 : Concours divers (cotisations...)	36 870,00	-3 400,00	002 : Déficit de fonctionnement reporté	34 474,18	0,00
6288 : Autres services extérieurs	177 914 ,18	0,00			
7391178 : Autres restit. au titre dégrèv. sur contrib. dir.	600,00	200,00			
023 VSI					
Total dépenses :	234 474,18	0,00	Total recettes :	234 474,18	0,00

INVESTISSEMENT

Opération	Dépenses			Recettes		
	Article	BP	DM	Article	BP	DM
	001 : Déficit	492 281,32	0,00	10222 : FCTVA	141 130,00	0,00
Op 2020020 Moulin Boreux MOE Tranche 2020	2031 : Frais d'études	20 292,00	0,00	1068 : Excédents de fonctionnement	229 427,88	0,00
OP 2019020 Moulin Boreux MOE Tranche 2019	2031 : Frais d'études	1 411,40	0,00			
Op 201901- Elab.système d'endiguement Moulin Boreux	2031 : Frais d'études	80 797,96	0,00	1321 : Etats et établissements nationaux	575 195,02	0,00
	2315 : Installation, matériel et outillage techniques	776 500,00	20 000,00	1322 : Régions	65 327,00	0,00
Op 201902 Etude digue du Port de Givet	2031 : Frais d'études	149 164,00	80 840,00	1327 : Budget communautaire et fonds structurels	509 868,02	0,00
				1321 : Etats et établissements nationaux	62 400,00	33 435,00
				1322 : Régions	11 325,80	16 170,00
				1328 : Autres	58 603,00	-14 701,00
	Total dépenses :	1 520 446,68	100 840,00	Total recettes :	1 653 276,72	34 904,00
		1 621 286,68			1 688 180,72	

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS